

*L'ajournement**[Français]*

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir soulevé cette question lors du débat d'ajournement, ce qui va permettre, par mon entremise, de vous faire part, encore une fois, des principes directeurs sur toute la question des essais sur des nouveaux produits.

Vous comprendrez bien facilement, et je suis certaine que le député est au courant de cela, que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social prend cela très au sérieux et ne joue pas avec ce dossier délicat ayant trait aux risques qui pourraient survenir aux êtres humains qui testent des nouveaux produits.

Il est bien évident que Santé et Bien-être social Canada considère les risques, doit peser les pour et les contre pour finalement arriver à autoriser l'essai d'un produit sur des êtres humains.

Dans le cas du HI-6, cela a été examiné par Santé et Bien-être social. On avait conclu à l'époque avec beaucoup d'emphase, avec des preuves à l'appui, que ses bénéfices en tant qu'antidote contre les gaz à phosphates organiques contrebalançaient ces risques potentiels.

Il y a eu des allégations à l'effet que ce serait moins difficile, si vous voulez, pour un ministère que pour une compagnie par exemple. Ce n'est pas le cas. Le ministère dans ce cas-là, le ministère de la Défense nationale, a dû se conformer aux mêmes directives et même un petit plus pour que Santé et Bien-être social Canada permette à ce produit d'être testé.

Évidemment, il y a un autre sujet qui traite de l'application de la Loi et des règlements sur les aliments et les drogues. Monsieur le Président, il y a une allégation aussi qui a été faite à l'effet que ces règlements-là seraient faibles. Ce n'est pas le cas. On nous dit justement le contraire, que les règlements sont trop durs, que souvent les compagnies ont des nouveaux produits. Ils sont assurés que ce serait bon pour différentes maladies, dont entre autres le SIDA dernièrement. On en a beaucoup entendu parler en rapport avec un médicament concernant le SIDA.

Monsieur le Président, il faut dire également que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a l'autorité et c'est par la loi qu'il l'a cette autorité-là. C'est très encadré.

Il y a aussi l'aspect éthique, et je suis d'accord avec le député que l'aspect éthique doit être rigoureusement respecté. Le Canada a signé la Convention d'Helsinki. À ce niveau-là, c'est très rigoureusement respecté, monsieur le Président, et je suis certaine que l'on va continuer, avec l'aide du député, à faire en sorte que, évidemment, les critères soient de plus en plus forts et qu'ils protègent la santé des Canadiens et des Canadiennes qui testent ces produits-là.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 30.)